



N° 2598, N° 2599 et N° 2600

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 février 2015

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR :

– LE PROJET DE LOI, *adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité d'extradition, entre la République française et la République argentine,*

– LE PROJET DE LOI, *adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité d'extradition entre la République française et la République du Pérou,*

ET

– LE PROJET DE LOI, *adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela.*

PAR M. Michel Vauzelle

Député

ET

ANNEXE : TEXTES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Voir les numéros :

Sénat : **492** (2011-2012), **397**, **398** et **T.A. 110** (2012-2013). **205**, **351**, **352** et **T.A. 82** (2013-2014). **166**, **432**, **433** et **T.A. 94** (2013-2014).

Assemblée nationale : **785**, **1799**, **1883**.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
I. DES SITUATIONS DISPARATES	7
A. L'ARGENTINE	7
1. Le système judiciaire	7
2. Les relations franco-argentines en matière pénale.....	8
B. LE PÉROU	10
1. Le système judiciaire	10
2. Les relations franco-péruviennes en matière pénale.....	13
C. LE VENEZUELA	14
1. Le système judiciaire	14
2. Les relations franco-vénézuéliennes en matière pénale.....	16
II. LE CONTENU DES TRAITÉS ET CONVENTIONS	16
A. LES DISPOSITIONS COMMUNES OU SIMILAIRES CLASSIQUES	17
1. L'obligation d'extrader et ses limites	17
2. La procédure d'extradition.....	18
B. DES PARTICULARITÉS SIMILAIRES	19
1. Les infractions politiques (articles 3).....	19
2. L'extradition des nationaux	19
C. QUELQUES SPÉCIFICITÉS	20
1. Le consentement de la personne réclamée (Argentine et Pérou).....	21
2. Le refus d'extrader en l'absence de garantie sur la forme du jugement (Argentine et Pérou).....	21
3. Clause de réexamen pour les peines supérieures à trente ans (Venezuela)	22
4. Un délai de 80 jours pour une demande d'extradition (Pérou).....	23

5. L'entrée en vigueur et l'application.....	23
CONCLUSION.....	25
ANNEXE 1 - AUDITIONS :.....	27
ANNEXE 2 - LES 60 PAYS AVEC LESQUELS LA FRANCE SE TROUVE LIÉE PAR UN ACCORD BILATÉRAL D'EXTRADITION	28
ANNEXE 3 - TABLEAU COMPARATIF DES CINQ TRAITÉS ET CONVENTIONS EXAMINÉS	30
EXAMEN EN COMMISSION	47
ANNEXE - TEXTES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.....	49